

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 7 mai 2024 à 19 h 30.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 15, le conseil municipal a tenu une séance publique de consultation sur le projet de règlement 1088-2024 ayant pour titre « Règlement 1088-2024 sur les ententes relatives aux travaux municipaux ».

À 19 h 15, le comité de démolition s'est réuni pour statuer sur la demande d'autorisation pour un bâtiment situé au 466, Grande Côte Ouest. Monsieur François Boisjoly s'est retiré de la discussion dû à un potentiel conflit d'intérêt. Après délibération, le comité autorise la présente demande.

2024-05-135

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-136

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|------|---|
| (135) | 1 | Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (136) | 2 | Adoption de l'ordre du jour; |
| (137) | 3 | Approbation des procès-verbaux du 2, 8 et 29 avril 2024; |
| | 4. | Information et suivi de dossiers; |
| (139) | 4.1 | Quittance; |
| | 5. | Période de questions; |
| | 6. | Administration : |
| (140) | 6.1 | Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC; |
| (141) | 6.2 | Dépôt du rapport financier 2023; |
| (142) | 6.3 | Adoption du règlement 133-2024 relatif à la tarification; |
| (143) | 6.4 | Adoption du projet de règlement 134-2024 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux; |
| (144) | 6.5 | Avis de motion et dépôt du projet de règlement 135-2024 sur la gestion contractuelle; |
| (145) | 6.6 | Planification stratégique – sondage; |
| (146) | 6.7 | Politique de télétravail – adoption; |
| (147) | 6.8 | Programme d'aide aux projets récurrents – dépôt de demandes; |
| (148) | 6.9 | Matériel promotionnel – budget; |
| (138) | 6.10 | Charte contre l'intimidation des femmes en politique; |
| (149-150) | 6.11 | Personnel; |
| (151) | 6.12 | Congrès FQM; |
| | 7. | Sécurité publique; |
| | 8. | Travaux publics : |
| (152) | 8.1 | Fauchage – dépôt de soumissions; |
| (153) | 8.2 | Inspection des égouts sanitaire et pluviaux – budget; |
| (154) | 8.3 | Remplacement de ponceaux et drainage – octroi de contrat; |
| (155) | 8.4 | Mandat laboratoire – rues du Couvent, des Tilleuls et du Chemin de Joliette – octroi de contrat; |

- (156) 8.5 Garage municipal – demande de qualification PRACIM;
- (157) 8.6 Politique relative aux normes de conception et de construction des infrastructures – adoption;
- (158) 9. Hygiène du milieu;
 - 9.1 Autorisation de signature convention PRIMEAU;
- (159) 10. Loisirs et culture :
 - 10.1 Camp de jour – matériel et fourniture;
 - (160) 10.2 Bibliothèque municipale – travaux connexes;
 - (161) 10.3 Loisir et Sport Lanaudière – adhésion;
 - (162) 10.4 Entretien des terrains de tennis – octroi de contrat;
 - (163) 10.5 Installation de modules de jeux – octroi de contrat;
- (164-166) 11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - 11.1 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 1071-83-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 – Normes relatives à l’implantation de certains bâtiments publics;
 - (167) 11.2 Adoption du règlement 1088-2024 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;
 - (168) 11.3 Politique de l’arbre et du couvert forestier – adoption;
 - (169) 11.4 Comité consultatif d’urbanisme;
 - (170) 11.5 Demande d’autorisation de démolition – 466, Grande Côte Ouest;
 - (171-176) 11.6 Demandes de permis PIIA;
 - (177) 11.7 Association forestière de Lanaudière – adhésion;
- (178-187) 12. Courrier;
- (188) 13. Approbation des comptes payés et à payer;
- 14. Divers;
- 15. Période de questions;
- (189) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
 APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
 ET RÉSOLU

Que l’ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-05-137

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2, 8 ET 29 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QU’une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
 APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 2, 8 et 29 avril 2024 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-05-138

CHARTRE CONTRE L’INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont

APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte la Charte contre l'intimidation des femmes en politique, telle que déposée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-139

QUITTANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De mandater le directeur général et greffier-trésorier afin d'obtenir une quittance dans le dossier 2023-0277, et qu'un montant de 3 391,81 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 19 h 45 À 19 H 46

2024-05-140

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la conseillère madame Lyne Clermont soit nommée mairesse suppléante et substitut du maire à la MRC de D'Autray pour une période d'un an.

De plus, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-141

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le rapport financier et le rapport du vérificateur au 31 décembre 2023 de la Municipalité de Lanoraie, présentés par M. Paul Michaud, CPA auditeur CA, de la firme Michaud Clément inc., soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-142

ADOPTION DU RÈGLEMENT 133-2024 RELATIF À LA TARIFICATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 133-2024 relatif à la tarification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-143 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 134-2024 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 134-2024 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-144 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 135-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement sur la gestion contractuelle, et dépose le projet de règlement 135-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2024-05-145 PLANIFICATION STRATÉGIQUE – SONDAGE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 18 000 \$ pour un sondage relatif aux services municipaux dans le cadre du projet de Planification stratégique de la municipalité.

Que cette dépense soit financée à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-146 POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL – ADOPTION (PI-2401)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte la politique de télétravail, telle que déposée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-147 PROGRAMME D'AIDE AUX PROJETS RÉCURRENTS – DÉPÔT DE DEMANDES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à déposer à la MRC de D'Autray, des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux projets récurrents. Lesquelles demandes sont faites pour les activités culturelles suivantes :

- Fête nationale;
- Les Promenades du dimanche;
- Les Péchés mignons de Lanoraie;
- Carnaval;
- Journées de la persévérance scolaire;
- Spectacle de Noël;
- Théâtre familial extérieur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-148

MATÉRIEL PROMOTIONNEL – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 1 200 \$ pour la confection de 1 000 stylos, avec logo de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-149

EMBAUCHE – OFFICIÈRE MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour pourvoir un poste d'officier(ière) en bâtiment et en environnement adjoint(e);

CONSIDÉRANT QUE la responsable des ressources humaines et la coordonnatrice à l'urbanisme ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de madame Geneviève Matte à titre d'officière en bâtiment et en environnement adjointe, poste permanent à temps partiel, selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-150

EMBAUCHE – CONCIERGE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour pourvoir un poste de concierge temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la responsable des ressources humaines et la directrice du Service de vie citoyenne, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de monsieur Richard Charpentier à titre de concierge, poste temporaire à temps plein, selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-151 CONGRÈS FQM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que tous les membres du conseil municipal soient autorisés à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2024 à Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-152 FAUCHAGE – DÉPÔT DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES AOI-2406

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de fauchage de bords de chemins;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)			
	Option 1 (1 an)	Option 2 (2 ans)	Option 3 (3 ans)	Option 4 (4 ans)
Les services Fred Laferrière	25 177,85 \$	50 860,86 \$	77 056,35 \$	103 776,50 \$
Services Plus G.M. inc.	29 554,32 \$	59 474,27 \$	89 759,83 \$	116 145,45 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat pour le fauchage de bords de chemins au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les services Fred Laferrière, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 103 776,50 \$ (taxes incluses) (option 4).

Que les dépenses soient financées à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-153 INSPECTIONS DES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de de 10 800 \$ pour l'inspection d'égout sanitaire et d'un budget de 8 500 \$ pour l'inspection d'égout pluvial.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-154 REMPACEMENT DE PONCEAUX ET DRAINAGE – OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES AOP-2402

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de voirie – remplacement de ponceaux et drainage;

CONSIDÉRANT QUE neuf entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Construction Moka inc.	237 417,62 \$
Terrassement Baril	198 962,68 \$
Alide Bergeron et fils ltée	269 852,07 \$
Groupe Colas Québec inc.	221 806,76 \$
Excavation G. Gingras inc.	189 459,97 \$
Pavage JD inc.	188 582,00 \$
BLR excavation inc.	169 958,92 \$
Construction et pavage Généreux inc.	219 432,24 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	164 040,58 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Stéphane Allard, ingénieur, de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Michel Chartier inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat pour les travaux de réfection de voirie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Michel Chartier inc., conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 164 040,58 \$ (taxes incluses).

Que les dépenses soient financées à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-155

MANDAT LABORATOIRE (RUES DU COUVENT, DES TILLEULS, CHEMIN DE JOLIETTE) – OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES AOI-2401

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services d'un laboratoire dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures municipales des rues du Couvent, des Tilleuls et du Chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Les services EXP inc.	25 685,42 \$
Groupe ABS	24 588,39 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat pour les services de laboratoire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe ABS, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 24 588,39 \$ (taxes incluses).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-156

GARAGE MUNICIPAL – DEMANDE DE QUALIFICATION (PRACIM)

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un nouveau garage municipal est assujéti au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière.

Que la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité de Lanoraie s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

Que la Municipalité de Lanoraie confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-157

POLITIQUE RELATIVE AUX NORMES DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES – ADOPTION (PE-2403)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte la politique relative aux normes de conception et de construction des infrastructures, telle que déposée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-158

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION PRIMEAU

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière avec la ministre des Affaires municipales, relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-159

CAMP DE JOUR – MATÉRIEL ET FOURNITURE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'accorder un montant de 1 620 \$ à Action famille Lanoraie pour l'achat de matériel et fourniture pour leur camp de jour estival.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-160

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – TRAVAUX CONNEXES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet

ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 4 000 \$ pour des travaux à effectuer à la bibliothèque municipale, et un budget de 25 000 \$ pour l'achat de mobilier.

Que cette dépense soit financée à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-161

LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE – ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 175 \$ soit autorisé pour adhérer à l'organisme Loisir et sport Lanaudière, incluant la participation aux activités de la Table des représentants du loisir municipal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-162

ENTRETIEN DES TERRAINS DE TENNIS – OCTROI DE CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 13 380 \$ (taxes en sus) pour l'entretien des terrains de tennis pour l'année en cours et 7 800 \$ (taxes en sus) pour l'année 2025.

Que cette dépense soit financée à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-163

INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – OCTROI DE CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget supplémentaire de 11 500 \$ pour la réalisation des travaux d'excavation pour la mise en place de modules de jeux au parc Jean-Bourdon.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-164

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1071-83-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 – NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS PUBLICS

Le conseiller François Boisjoly donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 269-90 concernant les normes relatives à l'implantation de certains bâtiments publics, et dépose le projet de règlement 1071-83-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2024-05-165 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1071-83-2024 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 – NORMES RELATIVES À
L'IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet règlement 1071-83-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 concernant les normes relatives à l'implantation de certains bâtiments publics, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-05-166 SÉANCE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1071-83-2024 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 – NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DE CERTAINS
BÂTIMENTS PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu le 4 juin 2024 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 15.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement 1071-83-2024 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-05-167 ADOPTION DU RÈGLEMENT 1088-2024 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX
MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 1088-2024 sur les ententes relatives aux travaux municipaux, tel que déposé, sans modification.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-168 POLITIQUE DE L'ARBRE ET DU COUVERT FORESTIER – ADOPTION (PM-2401)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte la politique de l'arbre et du couvert forestier, telle que déposée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait publier un avis d'appel de candidatures pour le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE 12 personnes ont manifesté leur intérêt pour siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE 11 de ces personnes ont pu être rencontrées par madame Josée Castonguay, conseillère, et monsieur François Boisjoly, conseiller.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De mandater les personnes suivantes à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de Lanoraie, et ce, pour une période de deux ans à compter de ce jour :

- Madame Louise Despard;
- Madame Marie-Josée Gadoua;
- Monsieur Éric Bersy;
- Monsieur Jean-François Gagné.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 20 h 58. Le quorum est maintenu.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 20 h 58. Le quorum est maintenu.

Le conseiller François Boisjoly dénonce qu'il a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 20 h 58. Le quorum est maintenu.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 466 GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 466, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1084-2023 relatif à la démolition.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition d'autoriser la démolition du bâtiment situé 466, Grande Côte Ouest, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1084-2023 régissant la démolition de bâtiments.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents – la mairesse suppléante s'est prévaluée de son droit de vote.

Le maire André Villeneuve réintègre la séance à compter de 21 h 2.

La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance à compter de 21 h 2.

Le conseiller François Boisjoly réintègre la séance à compter de 21 h 2.

2024-05-171 DEMANDES DE PERMIS PIIA – RUES DES CABOTEURS ET DE L'ANCRAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de construction pour le 8 et 17, rue des Caboteurs et le 18, rue de L'Ancrage;

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont assujettis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE ces projets visent la construction d'habitations unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT les plans soumis pour chacun des projets;

CONSIDÉRANT QUE les projets respectent les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre des demandes de permis de nouvelles constructions aux 8 et 17, rue des Caboteurs et au 18, rue de l'Ancrage.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-172 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 9, RUE DES CABOTEURS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 9, rue des Caboteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une remise de 3.66 m x 3.05 m en cour arrière, avec un revêtement de vinyle gris *Estate* (comme le bâtiment principal) et en bardeaux d'asphalte noir et toit à un versant;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte partiellement les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 9, rue des Caboteurs, conditionnellement à ce que le toit soit modifié pour être de deux versants.

À défaut, que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-173 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 42, RUE DES ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 42, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une remise de 7' x 10' en cour arrière, avec un revêtement en résine de couleur grise et toit à un versant;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte partiellement les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 42, rue des Étangs, conditionnellement à ce que le toit soit modifié pour être de deux versants.

À défaut, que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-174

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 82, RUE DES ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 82, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une remise de 6' x 8' en cour arrière, avec un revêtement en vinyle blanc et toit à deux versants;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 82, rue des Étangs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-175

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 86, RUE DES ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 86, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une remise de 6' x 4' en cour arrière, avec un revêtement en résine noir et toit à deux versants;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 86, rue des Étangs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-176

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 385, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 385, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la rénovation du bâtiment principal en modifiant le revêtement de la toiture pour la partie arrière du bâtiment par une membrane élastomère de couleur grise;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 385, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-177

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE – ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Association forestière de Lanaudière et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2024-2025 au montant de 150 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-178 SALON DU LIVRE DE BERTHIERVILLE – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De verser montant de 175 \$ pour le Salon du livre de Berthierville qui aura lieu le 31 mai prochain.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-05-179 LA LUEUR DU PHARE – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De verser un montant de 100 \$ à l’organisme La Lueur du Phare à l’occasion de leur collecte de fonds annuelle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-05-180 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU HLM DE LANORAIE – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De verser un montant de 300 \$ à l’Association des locataires du HLM de Lanoraie, pour la mise en place d’une base solide pour leur balançoire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-05-181 AU BORD DES MOTS – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De verser un montant de 450 \$ à l’organisme Au bord des mots, pour le magasin scolaire AGIR qui vient en aide à des familles de Lanoraie, pour l’année scolaire 2024-2025.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-05-182 MISSION DE LA PAIX SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D’autoriser les représentants de Mission de la paix sur le fleuve Saint-Laurent, à camper au parc Jean-Bourdon le 27 juin prochain et d’avoir accès aux toilettes et à la piscine.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-183 RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-184

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre de La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et du Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-185

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BAYONNE – ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2024-2025 au montant de 100 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-186

FERMETURE DES CAISSES DESJARDINS

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite soutenir la résolution no 240307 de la Municipalité de Saint-Gervais et la résolution no C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil de notre municipalité joigne sa signature à celle de près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-187

SOIRÉE-BÉNÉFICE PAVILLON POUR ELLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser les conseillères Lyne Clermont et Marie-Ève Mondor à assister à la soirée-bénéfice du Pavillon pour Elle (maison d'hébergement pour femme en situation d'itinérance) le 22 mai prochain à Lavaltrie, et qu'un montant de 300 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-188 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 997 343,44 \$ (524833 à 524997, PA 1500 À PA 1516, 12924 à 12926, 12932, 12938 à 12940, 12947 à 13037) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 19 À 21 H 59

2024-05-189

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée 22 h 1.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire